



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTIER et MELLAC, Adjointes ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h05), CHAREYRE, MACQUET et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusées : Madame Aline CAO BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

Madame Hakima MELLAC, Adjointe, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Propos liminaires de Monsieur le Maire :

« Je voulais commencer ce conseil pour vous partager des difficultés rencontrées.

Les ennuis continuent après les incendies successifs, rue neuve et rue Albert Cousin, c'est maintenant des bâtiments en grande fragilité qui menacent de s'écrouler au 79-81 rue de la levée. Depuis des années, des constructions et des transformations se sont greffées sur le bâti existant sans fondation et bien sûr sans étude structure. Suite à un signalement inopiné du syndic du dit immeuble, nous avons enclenché immédiatement une procédure de mise en péril imminent en sollicitant le tribunal administratif afin qu'il mandate un expert pour constater la grande fragilité en question. Une mise en péril imminent qui prévoit une évacuation des occupants est engagée. (propriétaires occupants pour la partie des logements, et loueur Pizza chrono pour la partie commerciale).

La seconde difficulté concerne le dossier du centre social. La CAF nous contraint à des obligations de résultats dans les délais contraints eux aussi. Concernant l'extension du bâtiment de la ludothèque actuelle pour la transformer en centre social je vous signalais qu'il manquait 140 000 € sur 680 000 € ré-évaluer par rapport au budget initiale estimé 540 000 €.

J'ai sollicité par conséquent toutes les institutions, Département, Région pour mutualiser le complément. En l'état actuel de la situation de la crise énergétique, les collectivités sont très fébriles à s'engager dans des projets d'investissements supplémentaires eu égard aux surcoûts de

fonctionnement enregistrés dans le contexte actuel (coût des fluides énergétiques : + 30 000 € pour le mois de mai pour le chauffage pour la commune).

Nous avons aussi proposé de revisiter le projet en utilisant le ré-emploi des matériaux de la démolition du Bâtiments SECOÏ, solution vertueuse, qui n'a pas reçu l'aval du porteur du projet le CLEM, et son architecte en charge du dossier.

Deuxième point lourd de conséquence, les coûts de fonctionnement qui explosent le budget du volet social pour l'activité du centre social. Depuis le début du mandat nous sommes passés de 37.000 € de subvention au CLEM à 51 000 € puis en 2023 à 81 000 €. Il nous est demandé de passer à 141 000 € en 2024, soit une augmentation de 74% du budget, là encore dans un contexte très difficile où les coûts énergétiques eux aussi explosent. Nous avons programmés une augmentation de 20% maximum par rapport à la montée en compétence mais pas à la hauteur des 74% demandés.

Le dossier d'éligibilité aux QPV, quartiers prioritaires de la Ville qui est engagé depuis le début d'année 2022 devait aussi nous apporter des éléments de ressources par rapport à la création du centre social et de son fonctionnement. On nous avait promis une réponse en fin d'année 2022, puis premier trimestre 2023. Nous arrivons à la fin du premier semestre 2023 sans aucun éclairage.

L'engagement de l'état, ou plutôt le désengagement de l'état fait que la commune ne peut pas supporter de tels surcoûts dans ces conditions.

La commune s'est donnée les moyens d'obtenir de nouvelles recettes pour couvrir les pertes des dotations de l'état, mais il faut pour cela que les dossiers aboutissent et que l'on ne mette pas systématiquement des entraves aux projets économiques structurants.

Il y a deux façons de gérer les difficultés : les modifier ou s'adapter à elles.

Malgré son lot d'obstacles, notre déterminisme est toujours convaincu. La période offre aussi son lot de satisfactions. Les prochaines propositions communautaires de fin juin 2023 apporteront pour la période 2023-2026 des solutions financières aux communes de Mâconnais-Beaujolais-Agglomération avec les nouveaux fonds de concours « Développement local » et « Voiries » qui seront de nouveau abonder. La dotation de solidarité (pacte financier et fiscal) complétera ces dispositifs.

L'esprit solidaire communautaire est une force en Mâconnais-Beaujolais-Agglomération ».

• DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- Flavien LACOUR : parcelle A 242 ; 9, rue Tony Révillon ; 63 m²
- SAS PIERRE : parcelle A27 ; 83, rue Neuve ; 1,11 m² (cave)
- Stéphane SIMONET : parcelle A133 ; 133, quai Bouchacourt ; 119 m²
- Simon BOUVET : parcelle A279 ; rue de la Poste ; 98 m²
- Eric DUPAIX : parcelle A134 ; 134 quai Bouchacourt ; 175 m²
- SAS PIERRE : parcelle A27 ; 83, rue Neuve ; 90,40 m²
- Luc HASSELMANN : parcelles A787, 789, 798, 799 et 800 ; rue Jean Moulin et Grande Rue ; 96,72 m²
- SARL AINKA1 : parcelle A673 ; rue Chevalier Burtin ; 2584 m²
- SCI AINKA2 : parcelle A674 ; rue Chevalier Burtin ; 2023 m²
- Joseph BARBOSA : parcelles A44, 315 et 774 ; rue Jean Jaurès ; 68,35 m².

Le Conseil Municipal,

RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

• TRAVAUX PLACE DE LA RÉPUBLIQUE : APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT

Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale, sort de la salle afin d'éviter un conflit d'intérêt puisque employée par le Conseil Départemental de l'Ain.

*LE CONSEIL MUNICIPAL,
 APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
 Avec 2 abstentions : Messieurs André PROST et Jean CHAREYRE, Conseillers Municipaux,*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Études et assistance	123.000,00 €	Autofinancement	62.500,00 €
Travaux	972.000,00 €	Conseil départemental 01	135.000,00 €
Divers	2.500,00 €	Emprunt	900.000,00 €
Total	1.097.500,00 €	Total	1.097.500,00 €

*LE CONSEIL MUNICIPAL,
 APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,*

• INSTALLATION BORNES ÉLECTRIQUES MULTI USAGES – ACCORD DE PRINCIPE
 DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour l'installation de trois bornes de recharge électriques multi-usages sur la commune.

• BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

APPROUVE la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

C/6588 – Autres charges gestion = - 7.614,00 €
 C/673 – Titres annulés = + 7.614,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 041 – article 1311 = - 4.400,00 €
 Chapitre 13 – article 1311 = + 4.400,00 €
 C/203 – Frais d'études = 5.000,00 €
 C/2116 - Cimetière = 5.000,00 €
 C/2152 – Installations de voirie = 90.000,00 €
TOTAL = 100.000,00 €

Recettes :

Chapitre 041 – article 1321 = - 4.400,00 €
 Chapitre 13 – article 1321 = + 4.400,00 €
 C/1341 – Emprunt = 100.000,00 €
TOTAL = 100.000,00 €

• REPAS RÉPUBLICAIN : CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES

DÉCIDE que la somme perçue au titre de la participation au repas républicain soit reversée au budget du C.G.A.S.

• INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

↳ Questions posées au groupe « Saint-Laurent autrement » par des concitoyens :

• Cimetière : Le cimetière est actuellement à l'état d'abandon : il est envahi par les herbes folles et hautes. Le compte-rendu de la commission Écologie prévoit un entretien quotidien : à partir de

quand ? réponse de Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint : Le plus rapidement possible mais les employés communaux sont beaucoup sollicités. Une personne a été embauchée au sein des services techniques pour la période estivale, elle commencera le 3 juillet prochain.

- Centre social : lors d'un précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire a fait part des difficultés rencontrées pour boucler le budget de la construction d'un centre social financé à hauteur de 400.000 € par la CAF 71. Il a déclaré qu'il mettrait tout en œuvre pour trouver les 140.000 € manquants. Qu'en est-il aujourd'hui ? La somme a-t-elle été trouvée ou le projet est-il abandonné ou différé ? La population et les acteurs de la vie sociale de la commune s'interrogent et s'inquiètent de ce long silence qui selon eux n'augure rien de bon. Merci de nous apporter une réponse → réponse donnée dans les propos liminaires de Monsieur le Maire.

- Encombrants polluants : des encombrants ont été déposés sur la plateforme de compostage. Des concitoyens s'interrogent sur leur dangerosité et la pollution du compost → réponse de Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint : Une entreprise de Manziat a été mandatée pour venir au cours du mois de septembre ou d'octobre 2023 afin de tout récupérer et faire ensuite le tri. Tout sera traité dans le respect de l'écologie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18

Le Maire
Jacques DOUSSOT

